

CONTRAT DE VENTE INTERNATIONALE

Entre les soussignés :

1. [Nom du vendeur]

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Email : _____

(ci-après dénommé "Le Vendeur")

2. [Nom de l'acheteur]

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Email : _____

(ci-après dénommé "L'Acheteur")

Préambule :

Le Vendeur accepte de vendre et l'Acheteur accepte d'acheter les biens définis ci-dessous dans les conditions stipulées dans le présent contrat de vente internationale. Ce contrat est régi par les règles du droit international applicables aux contrats de vente, notamment la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

1. Objet du contrat

Le Vendeur vend à l'Acheteur, qui accepte, les biens suivants :

- **Description des biens** : [préciser la nature des biens, par exemple, marchandises, produits, équipements, etc.]
- **Quantité** : [préciser la quantité des biens]
- **Prix total** : [préciser le montant total de la vente]
- **Spécifications techniques** (si applicable) : [préciser les spécifications techniques, dimensions, qualité, etc.]

2. Conditions de livraison

Les parties conviennent de la livraison des biens selon les termes suivants :

- **Incoterm choisi** : [préciser l'incoterm, par exemple, EXW, FOB, CIF, etc.]
- **Lieu de livraison** : [préciser le lieu de livraison]
- **Date de livraison** : [préciser la date de livraison ou la période de livraison]
- **Transfert de risques** : Le risque de perte ou de dommage des biens sera transféré à l'Acheteur selon les conditions de l'incoterm choisi.

3. Prix et modalités de paiement

Le prix de vente des biens est fixé à [préciser le montant] euros/dollars ou [préciser la devise], payable comme suit :

a) **Acompte** : Un acompte de [préciser le pourcentage ou le montant] sera payé par l'Acheteur à la signature du contrat.

b) **Solde** : Le solde de [préciser le montant] sera payé par l'Acheteur à la livraison des biens, selon les modalités suivantes : [préciser les conditions de paiement, par exemple, virement bancaire, lettre de crédit, etc.].

4. Garantie de conformité

Le Vendeur garantit que les biens livrés sont conformes aux spécifications définies dans ce contrat, à la législation en vigueur et aux normes internationales applicables. Si les biens sont défectueux ou non conformes, l'Acheteur pourra demander une réparation, un remplacement ou un remboursement, selon les conditions définies dans ce contrat.

5. Inspection et réclamations

L'Acheteur s'engage à inspecter les biens à leur réception. Si les biens sont endommagés ou ne correspondent pas à la commande, l'Acheteur devra notifier le Vendeur de toute réclamation dans un délai de [préciser, par exemple, 7 jours] à compter de la réception des biens. Passé ce délai, les biens seront considérés comme acceptés sans réserve.

6. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, l'Acheteur s'engage à verser des intérêts de [préciser le taux d'intérêt] sur le montant dû, calculés à partir de la date d'échéance du paiement jusqu'à la date de paiement complet. Le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution du contrat jusqu'au paiement complet des sommes dues.

7. Force majeure

Les parties ne seront pas tenues responsables de tout retard ou défaut d'exécution dû à un événement de force majeure, tel qu'une guerre, une grève, une catastrophe naturelle, ou toute autre situation échappant à leur contrôle raisonnable. En cas de force majeure, les délais d'exécution seront prolongés en conséquence.

8. Droit applicable et résolution des litiges

Le présent contrat est régi par le droit international applicable, notamment la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG), sauf disposition contraire convenue par écrit entre les parties.

En cas de différend relatif à ce contrat, les parties s'engagent à résoudre le conflit par voie de négociation. Si une solution amiable ne peut être trouvée, le différend sera soumis à l'arbitrage international selon les règles de [préciser l'institution d'arbitrage, par exemple, la Chambre de commerce internationale (CCI)].

9. Langue du contrat et communication

Le contrat est rédigé en [préciser la langue, par exemple, anglais, français, etc.]. Toute communication relative au présent contrat devra être effectuée dans cette langue.

10. Modifications et résiliation

Toute modification du présent contrat devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect substantiel des termes par l'autre partie, après un préavis de [préciser la durée, par exemple, 30 jours] pour remédier à la violation.

En foi de quoi, les parties ont signé ce contrat de vente internationale le [date].

Signatures :

Vendeur :

Nom : _____

Titre : _____
Signature : _____

Acheteur :

Nom : _____
Titre : _____
Signature : _____